

GARDIENNAGE CP 317: HEURES CONTRACTUELLES 2020

- Le travailleur doit recevoir son planning initial entre le 22 et le 25 du mois précédent.
- Le planning de base mensuel correspond en principe au nombre d'heures contractuelles. En raison des besoins opérationnels, le planning peut varier entre le nombre d'heures contractuelles moins 15 et 175 heures.
- Les prestations au-delà de 175 heures ne peuvent se faire que sur base volontaire.
- Le travailleur qui, sur la base de ses heures contractuelles, dispose d'un planning incomplet, est tenu de répondre au rappel pour une prestation après plus de 48 heures.

Vous pouvez trouver les heures contractuelles pour 2020 ci-dessous:

régime 6 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures	régime 5 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25	janvier	22	162h48
février	25	154h15	février	20	148h00
mars	26	160h25	mars	22	162h48
avril	25	154h15	avril	21	155h24
mai	24	148h05	mai	19	140h36
juin	25	154h15	juin	21	155h24
juillet	26	160h25	juillet	22	162h48
août	25	154h15	août	20	148h00
septembre	26	160h25	septembre	22	162h48
octobre	27	166h36	octobre	22	162h48
novembre	23	141h55	novembre	19	140h36
décembre	26	160h25	décembre	22	162h48
Communauté flamande en juillet	25	154h15	Communauté flamande en juillet	21	155h24
Communauté française en septembre	25	154h15	Communauté française en septembre	21	155h24
Communauté germanophone en novembre	22	135h45	Communauté germanophone en novembre	18	133h12

Prenez contact avec votre délégué(e) pour toutes questions supplémentaires concernant votre planning.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le Facebook FGTB Gardiennage et le site web de la Centrale Générale (www.accg.be), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations récentes concernant le secteur et des liens intéressants.